

La France "multiplie les démarches" pour éviter la peine de mort aux djihadistes français en Irak



Jean-Yves Le Drian a rappelé que la France était opposée à la peine de mort, mais a souligné que c'était à la justice irakienne de juger les djihadistes étrangers.

Avec Atlantico
Rédaction

Interrogé mardi matin sur France Inter, le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères a réaffirmé l'opposition de Paris à la peine capitale pour ses ressortissants. *"Nous multiplions les démarches pour éviter la peine de mort"* aux Français en Irak a-t-il déclaré. Le chef de la diplomatie française a par ailleurs réitéré la politique de Paris consistant à refuser le retour et le jugement de ses ressortissant en France.

"Il y a deux principes, qui ne sont pas contradictoires estime Jean-Yves Le Drian. Le premier, c'est que ces terroristes-là, parce qu'il s'agit bien de terroristes, qui nous ont attaqués et qui ont été semeurs de mort en Irak, doivent être jugés là où ils ont commis leur crime. Et donc c'est à la justice irakienne de les juger. Deuxièmement, nous sommes tout à fait opposés à la peine de mort. Et nous le disons, y compris pour ces quatre personnes."

Kévin Gonot, Léonard Lopez, Salim Machou et Mustapha Merzoughi, ont été condamnés à mort dimanche en Irak. Mardi 28 mai, deux Français ont également écopé de la peine capitale. Ils ont 30 jours pour faire appel.

Selon la loi irakienne, toute personne ayant rejoint une organisation "terroriste" est susceptible d'être condamnée à mort. 500 étrangers suspectés d'avoir fait partie de Daesh ont déjà été condamnés mais aucun n'a pour l'instant été exécuté.